



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Réf. : CR2016-01
Date : 18/01/2016

1/8

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 12

Date de convocation du conseil municipal : 5 janvier 2016

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Aurélie CATTEAU, Pascale GUIGONNAT, Sylvain COLLIAT, Georges DELEVAL, Alexandre GROBEL, Pascal PLANTARD, Marie-Dominique RYCKEBOER, Véronique HUARD.

Absents excusés : Emilie CLERC-ROGUET, Mélanie BAJOT.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvain COLLIAT

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 DECEMBRE 2015

Approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1 - Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés publics de services relatifs à la réalisation de mesures de trafic par des comptages et enquêtes

Objectifs du groupement :

La réalisation de mesures de trafic (comptages...) est indispensable dans de nombreux cas :

- diagnostics de circulation,
- études opérationnelles pour des projets routiers ou de transport,
- suivi et impacts de mesures ou projets

Annemasse Agglo a réalisé de nombreux comptages et mesures entre 2011 et 2015 qui ont été utilisés notamment dans le cadre des études du PDU, du tram/BHNS, du pôle d'échange multimodal ou des aménagements routiers.

L'évolution rapide des besoins de mobilité du territoire et la mise en service de nouveaux grands projets nécessitent de réaliser de nouvelles mesures.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Réf. : CR2016-01
Date : 18/01/2016

2/8

C'est pourquoi il est nécessaire de relancer un nouveau marché visant à réaliser des :

- comptages routiers en section,
- comptages routiers aux carrefours,
- enquêtes de trafic (lecture de plaque...)

Plusieurs communes de l'agglomération réalisent régulièrement pour leur propre compte des comptages du même type que ceux demandés par la Communauté d'agglomération, pour faire valoir des impacts réglementaires ou particularités locales auprès de la population, des autres collectivités ou services de l'Etat.

L'intérêt du groupement de commande est triple :

- Financier avec une diminution du coût unitaire du fait d'un plus grand volume ;
- Suivi de la démarche commune, ce partenariat permettra également de disposer d'un ensemble de données communes qui pourront être validées et partagées entre tous les membres ;
- Meilleure gestion et coordination accrue dans l'élaboration des campagnes de comptages à effectuer.

Il est ainsi proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics entre Annemasse Agglo et plusieurs communes de l'agglomération.

Modalités de constitution du groupement :

L'ensemble des communes de l'agglomération a été interrogé sur l'opportunité de participer à ce groupement de commandes.

A ce jour 10 communes ont manifesté leur intérêt à adhérer au groupement (Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Saint-Cergues et Ville-la-Grand).

C'est pourquoi, il est proposé d'engager le processus de conventionnement.

Le coordonnateur du groupement de commandes est Annemasse Agglo.

Sa mission consiste, au nom et pour le compte des membres du groupement à coordonner la définition des besoins, assurer la rédaction des pièces administratives, techniques et financières du dossier de consultation, conduire la procédure de passation du marché, signer et notifier le marché.

Chaque membre du groupement assure ensuite la bonne exécution du marché pour les besoins qui le concerne.

Conformément aux dispositions de l'article 8 VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur. Un technicien et un élu de chaque membre du groupement pourront être invités à la commission d'appel d'offres en application de l'article 23 I 1° et 2° du code des marchés publics.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Réf. : CR2016-01
Date : 18/01/2016

3/8

La convention ci-jointe précise les modalités de fonctionnement du groupement.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

-**D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement, Annemasse Agglo en étant le coordonnateur.

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention.

4.2 - Dépense d'investissement

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2016, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au BP 2015, afin de régler les dépenses d'investissement de ce début d'année, selon le tableau suivant :

Chapitre		Crédits votés 2015	Anticipation de crédits (25%)
20	Immobilisations Incorporelles (Sauf 204)	35 000 €	8 750 €
21	Immobilisations corporelles	474 560 €	118 640 €
23	Immobilisations en cours	614 096.52 €	153 524.13 €
TOTAL		1 123 656.52 €	280 914.13 €

Le Maire entendu,

Après avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D' AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2016 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2015 selon le tableau présenté.

4.3 - Convention de Partenariat avec les Brigades Vertes

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la commune et l'association Les Brigades Vertes.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Réf. : CR2016-01
Date : 18/01/2016

4/8

La présente convention a pour mission de préciser entre autres :

- la nature des travaux à réaliser par l'association sur le territoire de la commune,
- les moyens humains et techniques,
- la participation aux travaux ainsi que la possibilité de réviser les prix,
- la durée de la convention.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCÉPTE** à l'unanimité la convention entre la Commune et Les Brigades Vertes,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

4.4 - Participation de financement pour le film documentaire intitulé « La fête de la Frontière »

Monsieur le Maire rappelle que lors du week-end du 20 et 21 juin a été organisé l'événement « La Fête de la Frontière » en partenariat avec les communes de Jussy, Presinge, Saint-Cergues, Machilly et Juvigny.

A cette occasion, un film documentaire a été réalisé par les associations APCS Productions et Caléidoscopes Productions afin de promouvoir l'événement.

Une demande de participation financière d'un montant de 1000 euros est demandée à chacune des communes afin de pouvoir assurer la production de ce projet.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'objet de la demande présente un intérêt public local,

Considérant qu'il est pertinent de communiquer sur l'événement et ainsi de valoriser le travail fourni,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCORDER** à l'association APCS Productions, pour le compte des 2 associations, une subvention d'aide de 1000 euros pour la réalisation d'un film documentaire.
- **DE DIRE** que cette dépense sera imputée au compte 6574.

5. URBANISME

5.1. Permis de construire

Néant

5.2. Déclaration préalable

DP 074 145 16 H 0001 déposée par Monsieur RAFFAELI - 57, allée des Hutins – pour une division.

5.3 Modification simplifiée de PLU n°1

Les conseillers sont informés qu'un arrêté prescrivant la modification du PLU a été pris. Les modifications porteront sur la suppression des zones de parking obligatoire et le remplacement des alignements obligatoires de front continu par une règle graphique de recul du bâti

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

6.1 – Acquisition foncière

Monsieur le Maire a demandé à l'EPF de faire une nouvelle évaluation des parcelles 1138 et 1418 (derrière la mairie), l'objectif étant de rentrer en contact avec les propriétaires pour proposer l'achat des parcelles.

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **Projet de la Savoie**

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2015 sera envoyé à l'ensemble des conseillers. La prochaine réunion avec le groupe opérationnel, Annemasse-Agglomération et la SA Mont-Blanc aura lieu le 1^{er} février prochain.

- **Réunion mobilité (Annemasse-agglomération)**

Tram: En mars 2017 débuteront les travaux des 2/3 du projet pour une mise en fonctionnement en 2019. Les travaux du dernier tiers débuteront en 2019.

P+R Jean Monet : Les travaux débuteront au 4^{ème} trimestre 2016 en 2 phases.

P+R Altéa : Le début des travaux est prévu en mars 2017.

Voie verte : Le tracé Chamonix/Genève passera par la commune de Cranves-sales. Une liaison par les bois de rosse est envisagée.

Compétence voirie : Les voiries d'intérêt communautaire devront être transférées à Annemasse-Agglomération. Plusieurs scénarios sont présentés :

Scénario 1 - transfert des voies de transport urbain

Scénario 2 - scénario 1 + voirie structurante

Scénario 3 - scénario 2 + contournement centre (Vers Ambilly)

L'entretien lourd serait à la charge de l'Agglomération et l'entretien quotidien aux communes.

Certains conseillers attirent l'attention du Conseil sur le réel usage du P+R Altéa avec le développement du covoiturage et l'impact éventuel sur le trafic pendulaire et les mouvements de circulation dans la commune.

- **Projet social du Territoire**

Une réunion s'est tenue afin de relancer le projet.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Réf. : CR2016-01
Date : 18/01/2016

6/8

Deux priorités devront être identifiées permettant ainsi au PST de passer à la phase opérationnelle.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Roms**

Maître Mottet, Huissier de justice, s'est rendu sur le camp accompagné de Monsieur le Maire, dans le but de faire une identification des personnes y vivant. Devant la complexité de la situation, seul le nombre d'habitation a été retenu, soit 14 au total avec les noms des « chefs de famille ».

Sur la base du rapport rendu par Maître Mottet, Maître Azema déposera une requête à destination du Président du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, à l'effet d'obtenir une ordonnance d'expulsion.

En parallèle, Monsieur le Maire a demandé à la police municipale d'établir un rapport. Il a été constaté par les services d'Annemasse-Agglo, que les roms coupaient du bois près du stand de tir, probablement pour se chauffer.

- **Pollution à l'hydrocarbure du Foron**

Suite au paiement de la facture de la société ThermoZ d'un montant de 12 406.90 euros, une demande de remboursement avait été faite auprès des héritiers de Monsieur BAUD.

Au vu des éléments du dossier et suite à la rencontre de Monsieur le Maire avec les Consorts Baud, il a été décidé d'annuler cette demande et de clore le dossier.

- **MJC des Voirons**

La situation de la MJC est encore précaire. En effet, même si la Présidente et le trésorier ont fait un énorme travail et annoncent des comptes positifs, il manque du personnel administratif. Le recrutement d'un coordinateur d'activité permettrait d'aider la Présidente aujourd'hui surchargée.

Un engagement des communes est indispensable à la survie de l'association. Il est proposé d'écrire une convention pluriannuelle définissant des intentions d'objectif et de moyen quitte à ce que chaque commune augmente le montant de ses subventions.

Il est à noter qu'une mise aux normes des locaux est à prévoir.

Dans ce cadre, c'est un engagement conjoint des communes concernées qui est attendu, avec une mise en cohérence de l'offre des activités sur le territoire pour assurer l'avenir de la MJC.

- **La fête de la frontière**

Le solde des comptes a été effectué entre les communes partenaires. Il reste à la commune de Juvigny 2167 Francs suisses à régler.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Réf. : CR2016-01
Date : 18/01/2016

7/8

- **Demande de domiciliation**

- La compagne de Monsieur RAFA a demandé la domiciliation pour lui permettre d'effectuer ses démarches administratives. Le conseil répond défavorablement à cette demande.

- Monsieur CHAVANT Thierry, domicilié actuellement chez son ancienne compagne au 354, route des Groulines, demande sa domiciliation sur la commune. Le conseil répond défavorablement puisque cette personne a une adresse, celle de son ex-compagne.

- **Réunion publique Les Curtines**

Il est prévu de faire une réunion publique destinée aux habitants des Curtines concernant la circulation. La date est fixée au 29 février prochain à 19h00, à la salle communale.

- **Commission « Culture, éducation, jeunesse et sport »**

Monsieur Alexandre GROBEL remplace Madame Valérie MOSSUZ.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 février.

Le secrétaire,

Sylvain COLLIAT

Fin du conseil municipal à 22H20.

Signatures

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Catherine FRAISEAU

Georges DELEVAL

Pascale GUIGONNAT

Aurélien CATTEAU

Raphaël SPINELLI

Pascal PLANTARD

Alexandre GROBEL

Véronique HUARD

Marie-Dominique RYCKEBOER



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Réf. : CR2016-01
Date : 18/01/2016